

## MANHATTAN™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2023	800080100348	Date de la première version publiée: 16.06.2023

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations de la Belgique et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : MANHATTAN™

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : F2N8-90ED-P00V-0VP4

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit phytosanitaire, Herbicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

##### Fabricant/importateur

Corteva Agriscience Netherlands B.V.  
Zuid-Oostsingel 24D  
4611 BB Bergen op Zoom  
LES PAYS-BAS

Information aux clients : +31 164 444 000

Adresse e-mail : SDS@corteva.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

SGS +32 3 575 55 55 OU

+32 3 575 55 55

En cas d'urgence, contactez le Centre Antipoison Belge: +32 70 245 245

## MANHATTAN™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2023	800080100348	Date de la première version publiée: 16.06.2023

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P280 Porter une protection oculaire.

**Intervention:**  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P391 Recueillir le produit répandu.

**Élimination:**  
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.  
SPa1 Pour éviter le développement de résistance, alternez l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Les codes HRAC pour le mode d'action de la substance active de ce produit sont 2 et 4.  
SPe2 Afin de protéger les organismes aquatiques, le produit

## MANHATTAN™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2023	800080100348	Date de la première version publiée: 16.06.2023

ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk ero-siegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols telles que fixées dans les législations régionales soient mises en œuvre.

SPE3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque)

SPE3 Pour protéger les plantes non-ciblées appliquer obligatoirement un pourcentage minimum de réduction de la dérive (voir mesures de réduction du risque).

SPO Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

### Etiquetage supplémentaire

EUH208 Contient pyroxsulame (ISO). Peut produire une réaction allergique.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index REACH Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Cloquintocet	88349-88-6  01-2120249233-62-0000	Aquatic Chronic 2; H411	35,39
pyroxsulame (ISO)	422556-08-9	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1;	25,51

**MANHATTAN™**

Version 1.0      Date de révision: 16.06.2023      Numéro de la FDS: 800080100348      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 16.06.2023

	613-327-00-4	H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100	
Méthyle d'halauxifène	943831-98-9	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1.000 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1.000	6,95
Lignosulfonate de sodium	8061-51-6	Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 20
acide citrique	77-92-9 201-069-1 607-750-00-3 01-2119457026-42	Eye Irrit. 2; H319	>= 3 - < 10
Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate	Non attribuée 939-538-4 01-2119976349-20, 01-2119976349-20-0003, 01-2119976349-20-0004, 01-2119976349-20-0005, 01-2119976349-20-0006, 01-2119976349-20-0007	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 3

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures).

## MANHATTAN™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2023	800080100348	Date de la première version publiée: 16.06.2023

S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

- En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.
- En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement.
- En cas de contact avec les yeux : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.  
Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.
- En cas d'ingestion : Appeler immédiatement le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement. Si la personne peut avaler, lui donner à boire un verre d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir sauf si le Centre Antipoison ou le médecin le demande.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Aucun antidote spécifique.  
Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.  
Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool
- Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

## MANHATTAN™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2023	800080100348	Date de la première version publiée: 16.06.2023

---

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.  
Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter:  
Oxydes d'azote (NOx)  
Fluorure d'hydrogène  
Chlorure d'hydrogène gazeux  
Oxydes de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.  
Évacuer la zone.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.  
Éviter l'inhalation de la poussière.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

## MANHATTAN™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2023	800080100348	Date de la première version publiée: 16.06.2023

---

possible en toute sécurité.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.  
Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Ramasser et évacuer sans créer de poussière.  
Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'événement doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.  
Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.  
Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Ne pas fumer.  
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éviter le contact avec la peau et les vêtements.  
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.  
Ne pas avaler.  
Éviter tout contact avec les yeux.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.

## MANHATTAN™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2023	800080100348	Date de la première version publiée: 16.06.2023

Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Stocker dans un récipient fermé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.
- Précautions pour le stockage en commun : Ne pas entreposer près des acides. Oxydants forts
- Matériel d'emballage : Matière non-appropriée: Aucun(e) à notre connaissance.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Produits phytopharmaceutiques visés par le Règlement (CE) no 1107/2009 .

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.

Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. Les lunettes pour travaux chimiques doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente.

Protection des mains

Remarques : Lorsqu'un contact prolongé ou fréquemment répété risque de se produire, porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, des gants sont recommandés pour éviter le contact avec le produit solide. L'épaisseur

## MANHATTAN™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2023	800080100348	Date de la première version publiée: 16.06.2023

des gants n'est pas un bon indicateur du niveau de protection qu'un gant peut procurer contre les substances chimiques vu que ce niveau de protection dépend fortement de la composition spécifique du matériel à partir duquel le gant est fabriqué. En fonction du modèle et du type de matériel, l'épaisseur du gant doit en général être supérieure à 0.35 mm pour offrir une protection suffisante lors de contacts prolongés et fréquents aux substances. À titre d'exception à cette règle générale, il est connu que les gants stratifiés multicouches de moins de 0.35 mm d'épaisseur peuvent offrir une protection prolongée. Les autres matières composant les gants d'une épaisseur inférieure à 0.35 mm peuvent offrir une protection suffisante seulement en cas de bref contact. **AVERTISSEMENT:** Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

- Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection propres, à manches longues.
- Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, en présence de poussières dans l'air, utiliser un respirateur à filtre de particules homologué.

---

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : Granulés
- Couleur : Ocre
- Odeur : Légère
- Seuil olfactif : Donnée non disponible
- Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

## MANHATTAN™

Version 1.0      Date de révision: 16.06.2023      Numéro de la FDS: 800080100348      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 16.06.2023

---

Point de congélation	:	Sans objet
Point/intervalle d'ébullition	:	Sans objet
Inflammabilité	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Sans objet
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Sans objet
Point d'éclair	:	Méthode: coupelle fermée Sans objet
Température d'auto-inflammation	:	Aucun(e) en-dessous de 400°C
pH	:	4,12 (24,5 °C) Méthode: Electrode de pH (1% en solution aqueuse)
Viscosité Viscosité, dynamique	:	Sans objet
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Sans objet
Densité	:	Non applicable
Masse volumique apparente	:	212 g/l (23,8 °C) Méthode: Volume foisonné  285 g/l (23,8 °C) Méthode: Volume tassé
Densité de vapeur relative	:	Sans objet

### 9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non explosif Méthode: Méthode U.E. A.14
Propriétés comburantes	:	Non
Taux d'évaporation	:	Sans objet

## MANHATTAN™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2023	800080100348	Date de la première version publiée: 16.06.2023

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de dangers particuliers à signaler.  
Aucun(e) à notre connaissance.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts  
Des bases fortes

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.

Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter:

Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Fluorure d'hydrogène  
Chlorure d'hydrogène gazeux  
Oxydes de carbone

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 - 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 5,24 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta- : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

## MANHATTAN™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2023	800080100348	Date de la première version publiée: 16.06.2023

née Méthode: OCDE ligne directrice 402

### **Composants:**

#### **Cloquintocet:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 6,11 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

#### **pyroxsulame (ISO):**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,12 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

#### **Méthyle d'halauxifène:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

#### **Lignosulfonate de sodium:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 10.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,48 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

## MANHATTAN™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2023	800080100348	Date de la première version publiée: 16.06.2023

---

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

### **acide citrique:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (souris): 5.400 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

DL50 (Rat): 3.000 - 12.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 4.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **Composants:**

##### **acide citrique:**

Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritation légère des yeux

#### **Composants:**

##### **pyroxsulame (ISO):**

## MANHATTAN™

Version 1.0      Date de révision: 16.06.2023      Numéro de la FDS: 800080100348      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 16.06.2023

---

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

### **Lignosulfonate de sodium:**

Résultat : Irritation des yeux

### **acide citrique:**

Résultat : Irritation des yeux

### **Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:**

Résultat : Irritation légère des yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Produit:**

Type de Test : Test sur les ganglions lymphatiques (LLNA)  
Espèce : Souris  
Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.  
Méthode : OCDE ligne directrice 429

#### **Composants:**

##### **Cloquintocet:**

Espèce : Souris  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

##### **pyroxsulame (ISO):**

Espèce : Cochon d'Inde  
Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

##### **Méthyle d'halauxifène:**

Remarques : N'a pas révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.

##### **Lignosulfonate de sodium:**

Remarques : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.

##### **Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:**

Remarques : Pour la sensibilisation cutanée.  
N'a pas révélé la possibilité d'allergie de contact chez la sou-

## MANHATTAN™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2023	800080100348	Date de la première version publiée: 16.06.2023

---

ris.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

#### **Composants:**

##### **Cloquintocet:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

##### **pyroxsulame (ISO):**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

##### **Méthyle d'halauxifène:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

##### **Lignosulfonate de sodium:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

##### **acide citrique:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

##### **Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

### **Cancérogénicité**

#### **Composants:**

##### **Cloquintocet:**

Cancérogénicité - Evaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

##### **pyroxsulame (ISO):**

Cancérogénicité - Evaluation : Lors d'essais biologiques, il y a eu une activité cancérogène ambiguë. Ces effets ne sont pas considérés comme transposables aux humains.

## MANHATTAN™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2023	800080100348	Date de la première version publiée: 16.06.2023

---

### **Méthyle d'halauxifène:**

Cancérogénicité - Evaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Halauxifène., N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

### **acide citrique:**

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

### **Toxicité pour la reproduction**

#### **Composants:**

#### **Cloquintocet:**

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
- Evaluation  
Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

#### **pyroxsulame (ISO):**

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
- Evaluation  
N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

#### **Méthyle d'halauxifène:**

Toxicité pour la reproduction : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Halauxifène., Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
- Evaluation  
Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

#### **acide citrique:**

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
- Evaluation  
N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

#### **Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:**

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
- Evaluation

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

#### **Produit:**

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spéci-

## MANHATTAN™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2023	800080100348	Date de la première version publiée: 16.06.2023

---

fique pour certains organes cibles - Exposition unique.

### **Composants:**

#### **Cloquintocet:**

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

#### **Méthyle d'halauxifène:**

Evaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

#### **acide citrique:**

Evaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

#### **Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:**

Evaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

#### **Produit:**

Evaluation : L'évaluation des données disponibles suggère que ce produit n'est pas une matière toxique STOT-RE.

### **Toxicité à dose répétée**

#### **Composants:**

#### **Cloquintocet:**

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

#### **pyroxsulame (ISO):**

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:  
Foie.

#### **Méthyle d'halauxifène:**

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:  
Reins.  
Foie.

## MANHATTAN™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2023	800080100348	Date de la première version publiée: 16.06.2023

---

Thyroïde.

**Lignosulfonate de sodium:**

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

**acide citrique:**

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

**Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:**

Remarques : Aucune donnée trouvée.

### Toxicité par aspiration

**Produit:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

**Composants:**

**Cloquintocet:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

**pyroxsulame (ISO):**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

**Méthyle d'halauxifène:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

**Lignosulfonate de sodium:**

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

**acide citrique:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

**Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du

## MANHATTAN™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2023	800080100348	Date de la première version publiée: 16.06.2023

système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

**Produit:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 32,1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 73,6 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 3,7 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 1.000 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 jr  
Espèce: Eisenia andrei (Ver rouge du genre Eisenia andrei)
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par voie orale: > 2000 mg/kg poids corporel.  
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)
- DL50 par voie orale: > 202,3 µg/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)
- DL50 par contact: > 200 µg/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

#### Évaluation Ecotoxicologique

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### Composants:

**Cloquintocet:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Vairon à tête de mouton (cyprinodon variegatus)): > 120 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

## MANHATTAN™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2023	800080100348	Date de la première version publiée: 16.06.2023

- 
- Type de Test: Essai en statique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Coquille d'huître (*crassostrea virginica*)): > 110 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Crevette (*mysidopsis bahia*)): > 120 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (*Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)): 66,5 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique
- CE50r (*Skeletonema costatum* (diatomée marine)): 12,5 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- CE50r (*Anabaena flos-aquae* (cyanobactérie)): 23,7 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,143 mg/l  
Durée d'exposition: 33 jr  
Espèce: *Pimephales promelas* (Vairon à grosse tête)  
Type de Test: Essai en dynamique
- Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).
- DL50 par voie orale: > 2250 mg/kg poids corporel.  
Espèce: *Colinus virginianus* (Colin de Virginie)
- DL50 par contact: > 200 µg/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: *Apis mellifera* (abeilles)
- pyroxsulame (ISO):**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): > 87,0 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (*Lemna minor* (Petite lentille d'eau)): 0,00257 mg/l  
Point final: Biomasse  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE 221.

## MANHATTAN™

Version 1.0      Date de révision: 16.06.2023      Numéro de la FDS: 800080100348      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 16.06.2023

---

- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 100
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 3,2 - 10,1 mg/l  
Point final: survie  
Durée d'exposition: 40 jr  
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)  
Type de Test: Essai en dynamique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 10,4 mg/l  
Point final: survie  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Type de Test: Essai en statique
- Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 100
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 10.000 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 jr  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
- Toxicité pour les organismes terrestres : CL50: > 5000 mg/kg par voie alimentaire.  
Durée d'exposition: 8 jr  
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)
- DL50: > 2000 mg/kg poids corporel.  
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)
- DL50 par voie orale: > 107,4 microgrammes/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)
- DL50 par contact: > 100 microgrammes/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)
- Méthyle d'halauxifène:**
- Toxicité pour les poissons : Remarques: Matière très toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les espèces les plus sensibles).
- CL50 (Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss)): 2,01 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique
- CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 3,22 mg/l

## MANHATTAN™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2023	800080100348	Date de la première version publiée: 16.06.2023

---

	Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,12 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 3,0 mg/l Durée d'exposition: 96 h  CE50r (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,000393 mg/l Point final: Inhibition du taux de croissance Durée d'exposition: 14 jr
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 1.000
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 (boue activée): > 981 mg/l Durée d'exposition: 1 jr
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,259 mg/l Point final: Divers Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) Type de Test: Essai en dynamique  NOEC: 0,00272 mg/l Durée d'exposition: 36 jr Espèce: Cyprinodon variegatus (Cyprinodon) Type de Test: Essai en dynamique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,484 mg/l Point final: nombre de descendants Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Type de Test: Essai en semi-statique
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 1.000
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	: CL50: > 1.000 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr Point final: mortalité Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Toxicité pour les organismes terrestres	: Remarques: Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg). Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).  CL50 par voie alimentaire: > 5.620 ppm

## MANHATTAN™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2023	800080100348	Date de la première version publiée: 16.06.2023

Durée d'exposition: 5 jr  
Espèce: *Colinus virginianus* (Colin de Virginie)  
Méthode: Autres lignes directrices

CL50 par voie alimentaire: > 5.620 ppm  
Durée d'exposition: 5 jr  
Espèce: *Anas platyrhynchos* (canard colvert)  
Méthode: Autres lignes directrices

DL50 par voie orale: > 2250 mg/kg poids corporel.  
Point final: mortalité  
Espèce: *Colinus virginianus* (Colin de Virginie)

DL50 par contact: > 98,1 µg/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Point final: mortalité  
Espèce: *Apis mellifera* (abeilles)

DL50 par voie orale: > 108 µg/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Point final: mortalité  
Espèce: *Apis mellifera* (abeilles)

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Lignosulfonate de sodium:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles).

CL50 (*Pimephales promelas* (Vairon à grosse tête)): 615 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente  
Remarques: Pour cette famille de produits:

### acide citrique:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles).

CL50 (*Lepomis macrochirus* (Crapet arlequin)): 1.516 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

## MANHATTAN™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2023	800080100348	Date de la première version publiée: 16.06.2023

---

Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 440 - 760 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1.535 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h  
Type de Test: Statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **pyroxsulame (ISO):**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Biodégradation: 20 - 30 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

##### **Méthyle d'halauxifène:**

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Halauxifène.  
La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.

Biodégradation: 7,7 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OECD Ligne directrice 310 ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

##### **Lignosulfonate de sodium:**

Biodégradabilité : Remarques: La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.

Biodégradation: < 5 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301E  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Photodégradation : Constante de vitesse: 1,089E-10 cm<sup>3</sup>/s  
Méthode: Estimation

##### **acide citrique:**

## MANHATTAN™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2023	800080100348	Date de la première version publiée: 16.06.2023

**Biodégradabilité** : Remarques: Le produit devrait être facilement biodégradable. Ultiment, le produit est biodégradable. Il atteint plus de 70 % de minéralisation dans des tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

Type de Test: aérobique  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 97 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Type de Test: aérobique  
Biodégradation: 98 %  
Durée d'exposition: 7 jr  
Méthode: OECD Ligne directrice 302B ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

### **Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:**

**Biodégradabilité** : Résultat: Facilement biodégradable.  
Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Méthode: OCDE ligne directrice 301D

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Composants:

#### **Cloquintocet:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,12  
Méthode: Estimation  
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

#### **pyroxsulame (ISO):**

Coefficient de partage: n-octanol/eau :  
log Pow: -1,01  
Méthode: Mesuré  
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

#### **Méthyle d'halauxifène:**

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)  
Durée d'exposition: 42 jr  
Température: 21,8 °C  
Concentration: 0,00194 mg/l  
Facteur de bioconcentration (FBC): 233

## MANHATTAN™

Version 1.0      Date de révision: 16.06.2023      Numéro de la FDS: 800080100348      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 16.06.2023

---

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,76  
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

### **Lignosulfonate de sodium:**

Bioaccumulation : Espèce: Poisson  
Facteur de bioconcentration (FBC): 3,2

Coefficient de partage: n-octanol/eau :

log Pow: -3,45  
Méthode: Estimation  
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

### **acide citrique:**

Bioaccumulation : Espèce: Poisson  
Facteur de bioconcentration (FBC): 0,01  
Méthode: Mesuré

Coefficient de partage: n-octanol/eau :

log Pow: -1,72 (20 °C)  
Méthode: Mesuré  
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

### **Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Aucune donnée trouvée.

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Composants:

#### **Cloquintocet:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 206  
Méthode: Estimation  
Remarques: Potentiel moyen de mobilité dans le sol ((Koc entre 150 et 500).

#### **pyroxsulame (ISO):**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: <= 42  
Méthode: Estimation  
Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

#### **Méthyle d'halauxifène:**

Répartition entre les compar- : Koc: 5684

## MANHATTAN™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2023	800080100348	Date de la première version publiée: 16.06.2023

timents environnementaux      Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

### **Lignosulfonate de sodium:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: > 99999  
Méthode: Estimation  
Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

### **acide citrique:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

### **Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### **Composants:**

#### **Cloquintocet:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

#### **pyroxsulame (ISO):**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

#### **Méthyle d'halauxifène:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

#### **Lignosulfonate de sodium:**

Evaluation : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la

## MANHATTAN™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2023	800080100348	Date de la première version publiée: 16.06.2023

---

bioaccumulation et la toxicité (PBT).

### **acide citrique:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### **Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:**

Evaluation : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## 12.7 Autres effets néfastes

### **Composants:**

#### **Cloquintocet:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

#### **pyroxsulame (ISO):**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

#### **Méthyle d'halauxifène:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

#### **Lignosulfonate de sodium:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

#### **acide citrique:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Pro-

## MANHATTAN™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2023	800080100348	Date de la première version publiée: 16.06.2023

l'ozone : tocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### **Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 3077  
RID : UN 3077  
IMDG : UN 3077  
IATA : UN 3077

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(Pyroxsulam, Méthyle d'halauxifène)  
RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(Pyroxsulam, Méthyle d'halauxifène)  
IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.  
(Pyroxsulam, Halauxifen-methyl)

## MANHATTAN™

Version 1.0      Date de révision: 16.06.2023      Numéro de la FDS: 800080100348      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 16.06.2023

---

**IATA** : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.  
(Pyroxsulam, Halauxifen-methyl)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADR</b>	: 9	
<b>RID</b>	: 9	
<b>IMDG</b>	: 9	
<b>IATA</b>	: 9	

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M7  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)

**RID**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M7  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

**IMDG**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F  
Remarques : Stowage category A

**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956  
Instruction d'emballage (LQ) : Y956  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

**IATA (Passager)**  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956  
Instruction d'emballage (LQ) : Y956  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR**  
Dangereux pour l'environnement : non

## MANHATTAN™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2023	800080100348	Date de la première version publiée: 16.06.2023

### RID

Dangereux pour l'environnement : non

### IMDG

Polluant marin : oui (Pyroxsulam, Halauxifen-méthyl)

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

## MANHATTAN™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2023	800080100348	Date de la première version publiée: 16.06.2023

Numéro d'enregistrement : 28074P/B

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) No.1107/2009.

Se référer à l'étiquette pour les informations concernant l'évaluation de l'exposition.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

### Texte complet pour phrase H

H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation in-

## MANHATTAN™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2023	800080100348	Date de la première version publiée: 16.06.2023

ternationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Eye Irrit. 2	H319
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

#### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul

Code du produit: GF-3122

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR